

DOCUMENT D’INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d’investissement. Il ne s’agit pas d’un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d’autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : ARKEA DS – OPPORTUNITE TAUX FEVRIER 2025

Code ISIN : FR001400SU40

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management, société de gestion de portefeuille, membre du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

www.arkea-am.com, Appelez-le n° 096932885 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L’Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d’Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d’informations clés. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP-01-036 et réglementée par l’AMF.

Date de production du document d’informations clés (DIC) : 06/01/2025

Vous êtes sur le point d’acheter un produit qui n’est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds d’Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français - Classification «Fonds à Formule» éligible au Plan d’Epargne en Actions (PEA), au compte-titres et à l’assurance-vie. Il est soumis à l’agrément de l’Autorité des Marchés Financier (AMF). Capital garanti à l’échéance (hors frais et commissions).

Durée : Le produit a été créé le 6 janvier 2025 et sa durée d’existence est de 99 ans. Ce produit a une date d’échéance soit le 2 mars 2034. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : L’objectif de gestion est de permettre aux investisseurs ayant souscrit avant le 6 mars 2025¹ à 12h30 de bénéficier de la formule suivante :

- Les huit premières années, aux dates de constatation annuelles² du 5 mars 2026, 4 mars 2027, 2 mars 2028, 1^{er} mars 2029, 7 mars 2030, 6 mars 2031, 4 mars 2032 et du 3 mars 2033, et en l’absence de remboursement anticipé antérieur :
 - Si le Taux EUR CMS 10 ans est supérieur à 2,80%, aucun coupon n’est enregistré et le fonds poursuit sa vie jusqu’à la prochaine date de constatation annuelle.
 - Si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80% et strictement supérieur à 2,20%, un coupon annuel fixe et plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5% est enregistré et le fonds poursuit sa vie jusqu’à la prochaine date de constatation annuelle. Ce(s) coupon(s) conditionnel(s) n’est payé (ne sont payés) qu’aux porteurs ayant conservés leurs parts jusqu’à une date d’échéance anticipée ou, en l’absence de rappel anticipé, à la date d’échéance finale du 2 mars 2034.
 - Si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%, alors le fonds est automatiquement dissous après remboursement anticipé des investisseurs de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription), majorée d’un gain plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5%, ainsi que l’ensemble des coupons enregistré le cas échéant les années précédentes.
- A l’échéance, soit le 2 mars 2034 :
 - Si le Taux EUR CMS 10 ans est supérieur à 2,80%, l’investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription), majorée des coupons enregistrés le cas échéant au cours des huit années précédentes, soit au minimum 0% (aucun coupon enregistré au cours des huit années précédentes) et au maximum 40% (correspondant à un coupon enregistré chaque année, hors année 9). Dans ce cas, le rendement actuariel annualisé minimum est de -0,22% et le maximum est de 3,58%.
 - Si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%, l’investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription), majorée d’un gain plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5% ainsi que l’ensemble des coupons enregistrés le cas échéant au cours des huit années précédentes, soit au minimum 5% (correspondant à un seul coupon en année 9) et au maximum 45% (correspondant à un coupon enregistré chaque année, y compris à l’échéance en année 9). Dans ce cas, le rendement actuariel annualisé minimum est de 0,32% et le maximum est de 3,98%.

Avantages/Inconvénients de la formule :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Les huit premières années, aux dates de constatation annuelles, on observe le niveau du Taux EUR CMS 10 ans : - Si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80% et strictement supérieur à 2,20%, un coupon annuel fixe et plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5% est enregistré et le fonds poursuit sa vie jusqu’à la prochaine date de constatation annuelle. - Si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%, alors le fonds est automatiquement dissous après remboursement anticipé des investisseurs de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d’un gain plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5%, ainsi que l’ensemble des coupons enregistré le cas échéant les années précédentes.	Le coupon conditionnel annuel ou celui délivré à l’échéance du 2 mars 2034 est plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé. L’investisseur ne connaît pas à l’avance la durée de son investissement, celle-ci pouvant aller de 1 an à 9 ans. Seuls les investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence (du 6 janvier 2025 au 6 mars 2025 inclus) et conservant leurs parts jusqu’à la maturité effective du FIA bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de parts avant l’échéance (hors remboursement anticipé automatique), des frais de sortie seront prélevés et le montant versé au porteur sera fonction des paramètres du marché ce jour-là et pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l’application de la formule annoncée. En conséquence, le porteur peut subir une perte en capital partielle ou totale.
A l’échéance des 9 ans : - si le Taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,80%, l’investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription), majorée d’un gain plafonné à hauteur d’un montant prédéterminé de 5% ainsi que l’ensemble des coupons enregistrés le cas échéant au cours des huit années précédentes, soit au minimum 5% (correspondant à un seul coupon en année 9) et au maximum 45% (correspondant à un coupon enregistré chaque année, y compris à l’échéance en année 9). Dans ce cas, le rendement actuariel annualisé minimum est de 0,32% et le maximum est de 3,98%. - Sinon, si le Taux EUR CMS 10 ans est supérieur à 2,80%, l’investisseur est remboursé de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription), majorée des coupons enregistrés le cas échéant au cours des huit années précédentes, soit au minimum 0% (aucun coupon enregistré au cours des huit années précédentes) et au maximum 40% (correspondant à un coupon enregistré chaque année, hors année 9). Dans ce cas, le rendement actuariel annualisé minimum est de -0,22% et le maximum est de 3,58%. Capital garanti à l’échéance (hors frais et commissions) : les investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence (du 6 janvier 2025 au 6 mars 2025 inclus) et conservant leurs parts jusqu’à la maturité effective du FIA bénéficient du capital garanti à l’échéance en application de la formule.	

En vue de réaliser son objectif et d’obtenir la réalisation de la formule, tout en optimisant les coûts opérationnels et financiers liés à la gestion, le FCP aura recours à deux types d’actifs :

- Actifs de bilan : Le FCP est investi en permanence à hauteur de 75% au moins en instruments financiers éligibles au Plan d’Epargne en Actions (PEA). Par ailleurs, le FCP peut être investi jusqu’à 25% de l’actif net en :
 - titres de créance (investment grade) et instruments du marché monétaire et/ou ;
 - OPC de toute classification (hors OPC actions) jusqu’à 10% de l’actif net. Les OPC peuvent être gérés par la société de gestion et/ou une société liée.
- Actifs de hors bilan : le FCP contracte plusieurs produits dérivés visant à obtenir à l’échéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permet de réaliser l’objectif de gestion et la protection du capital. Le fonds aura recours à des instruments financiers à terme, y compris des dérivés complexes de type « TRS » (« Total Return Swap » - contrats d’échange sur rendement global) dans la limite de deux fois l’actif.

Le FCP verse à une ou plusieurs contreparties la performance du panier action et les dividendes qui y sont associés ainsi qu’un flux de taux issu du rendement de l’actif obligataire. Une ou plusieurs contrepartie(s) verse(nt) au FCP la performance garantie ainsi qu’une marge permettant de couvrir les frais courants. Le fonds échange l’intégralité des titres détenus à l’actif (via un TRS). En ce sens, les actifs de bilan n’auront pas d’impacts sur la performance du fonds mais participeront, par leurs rendements, à financer la formule. Le porteur est donc uniquement exposé au sous-jacent taux de la formule.

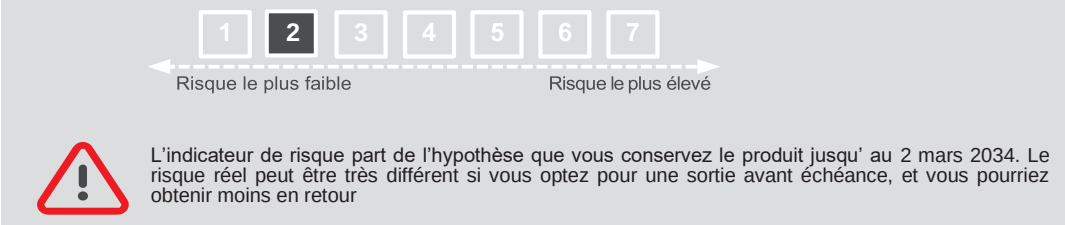
- Taux de Référence : Le Taux de Référence utilisé dans le cadre de la formule est le Taux EUR CMS 10 ans. Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d’échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d’intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Le Taux EUR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d’échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.
- Investisseurs de détail visés : Ce FCP s’adresse à une clientèle qui souhaite bénéficier d’un gain fixe potentiel tout en s’exposant aux marchés des taux euros dans le cadre d’une politique de diversification du patrimoine. Le FCP ne s’adresse pas à une clientèle qui ne souhaite pas rester investi pendant neuf ans et qui n’est pas en mesure d’apprécier pleinement les caractéristiques du FCP, notamment le fait que le fonds n’est assorti d’une garantie de capital qu’à la date d’échéance de la formule, il peut donc présenter un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de demande par le porteur du rachat anticipé de ses parts avant l’échéance. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d’une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
- Les revenus nets du fonds sont intégralement capitalisés.
- Durée de placement recommandée : 9 ans (durée de la formule) soit jusqu’au 2 mars 2034.
- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d’une semaine auprès d’Arkéa Asset Management ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
 - La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées par le dépositaire chaque jeudi avant 12h30. Lieu et modalités d’obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative des parts du fonds est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- Nom du dépositaire : Caceis Bank.

¹ Période de commercialisation : du 6 janvier 2025 au 22 février 2025 en Assurance-Vie et 6 mars 2025 en CTO et PEA à 12h30.

² En cas de jour férié légal en France, le calcul de la valeur liquidative est décalé au jour ouvré suivant.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque synthétique permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont : - le risque de contrepartie (risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille). - Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. Ces risques étant annulés à l'échéance du fonds par l'application de la formule. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant la date d'échéance (anticipée ou finale). Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 9 ans			
Exemple d'investissement 10 000 euros			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an (le remboursement intervient avant l'échéance de la formule) *	Si vous sortez à l'achat ou à la date d'échéance du 2 mars 2034** (remboursement par anticipation ou à l'échéance)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 843,32 €	10 079,94 €
(remboursement à échéance finale)	Rendement annuel moyen	-10,74%	0,09%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 939,84 €	10 079,94 €
(remboursement à échéance finale)	Rendement annuel moyen	-9,84%	0,09%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 267,16 €	10 079,94 €
(remboursement à échéance finale)	Rendement annuel moyen	-6,79%	0,09%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 725,42€	10 574,57 €
(Remboursement anticipé à 1 an)	Rendement annuel moyen	-2,54%	5,76%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Il n'est pas conseillé de sortir ce produit avant la date d'échéance du 02/03/2034. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires. Le rendement n'est garanti que selon les conditions de la formule décrite supra et dans le prospectus, étant rappelé que si vous sortez en cours de vie du produit, vous ne bénéficierez pas de la garantie. Dans le scénario favorable, la trajectoire du sous-jacent permet un remboursement anticipé en année 1 du capital initial (hors frais), majoré d'un coupon de 5%. Dans les autres scénarii (tensions, défavorable et intermédiaire), la trajectoire du sous-jacent ne permet pas d'enregistrer de coupon en cours de vie et à l'échéance. La garantie en capital permet toutefois un remboursement du capital initial (hors frais) à l'échéance finale.

**si vous sortez avant la date d'échéance, des frais de sortie seront prélevés et le montant versé au porteur sera fonction des paramètres du marché ce jour-là et pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. En conséquence, le porteur peut subir une perte en capital partielle ou totale.*
***période de détention recommandée*

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Garantie : le fonds bénéficie d'une garantie intégrale du capital à l'échéance donnée par le Crédit Mutuel Arkea. La garantie porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance et sur l'ensemble de la formule présentée à l'article « Description de la formule » du prospectus du FCP. **Toutefois, en cas de demande, par le porteur, du rachat anticipé de ses parts avant l'échéance, le porteur s'expose à un risque de perte en capital non mesurable.**

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après un an	Si vous sortez à la date d'échéance*
Coûts totaux	767,42 €	929,72 €
Incidence des coûts annuels**	7,67%	0,99%

* Période de détention recommandée

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,08% avant déduction des coûts et de 0,09% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	2% maximum ; 0% le 2 mars 2034 ; 0% en cas de remboursement anticipé de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	Jusqu'à 196 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	3,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce chiffre se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.	322,42 EUR
Coûts de transaction	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	49,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	N/A

*Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 9 ans (durée de la formule) soit jusqu'au 2 mars 2034.

Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la nature des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est jusqu'au 2 mars 2034. Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la date d'échéance finale le 2 mars 2034, le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain. Il existe des frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FIA à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FIA.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management, également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 janvier 2025.

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP01-036 du 21 septembre 2001 – TVA : FR 64 438 414 377.